

DELIBERATION

2025/20

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIAL DU PAYS DE THIERACHE

L'an deux mille vingt-cinq le 24 septembre, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de Communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 8 , Représentés : 3, Votants : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT, M. Gilles QUEILLE, et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Thomas HENNEQUIN par M. Pierre DIDIER, Mme Christelle MAES par M. Jean-Patrice LEJEUNE, et M. Thierry VERDAVAINÉ par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Michel LANDERIEUX et M. Laurent MARLOT.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Katie LEFEVRE.

Il est préalablement rappelé la place du PAS, Projet d'Aménagement Stratégique dans la démarche SCoT.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui remplace désormais le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans.

Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

Le Pays de Thiérache tend à s'affirmer comme un espace aux qualités rurales reconnues et attrayantes. Celles-ci se fondent sur les singularités de l'identité paysagère, patrimoniale, territoriale et socioéconomique qui participent au rayonnement de la Thiérache vis à vis de l'extérieur et au renforcement du sentiment d'appartenance auprès de ses habitants.

En l'état de sa conception, le PAS s'articule autour de trois grands axes :

Révéler les spécificités du Pays de Thiérache pour un rayonnement renouvelé

Pour assurer le développement et le rayonnement du territoire le projet d'aménagement stratégique vise la préservation, la valorisation et l'adaptation des singularités territoriales de la Thiérache (les espaces ruraux, les ressources environnementales et le bâti) notamment dans le cadre d'une valorisation touristique, avec 3 objectifs distincts :

- Reconstituer et faire vivre les fondements identitaires « bocage – brique – ruralité » sur tout le territoire ;
- Pérenniser durablement les capacités d'accueil du territoire ;

- Amplifier le rayonnement pour soutenir les conditions habitants.

Organiser la coopération territoriale pour saisir les opportunités de progrès au bénéfice de tout le territoire

L'élévation du niveau de qualité du cadre de vie et de la capacité d'adaptation du territoire implique un maillage territorial assurant à la fois la proximité des services et fonctions territoriales vis à vis des habitants et à la fois une moindre sollicitation des ressources environnementales et énergétiques, avec 3 objectifs distincts :

- Organiser un réseau de pôles et d'espaces de vie interconnectés, complémentaires et solidaires pour améliorer le cadre de vie des habitants ;
- S'appuyer sur les infrastructures structurantes de mobilité pour accroître les opportunités de progrès pour les habitants et les acteurs économiques ;
- Renforcer l'offre en mobilités collectives ou partagées pour faciliter l'accès aux services et équipements et contribuer à la diminution forte des émissions de gaz à effet de serre

Réinventer les conditions d'un cadre de vie rural vecteur de bien vivre et de bien-être

L'accroissement de la qualité du cadre de vie implique une adaptation de l'offre en logements qui réponde plus précisément aux besoins des habitants et impliquant une production neuve participant aux objectifs de sobriété foncière et énergétique, et qui soit définie de façon à participer à la santé et la sécurité du cadre de vie, avec 2 objectifs distincts :

- Poursuivre la rénovation des logements pour faciliter l'accès aux logements aux habitants et adapter leur niveau de confort et leur performance énergétique ;
- Améliorer encore le niveau de qualité du cadre de vie pour contribuer au bien-être et à la santé des habitants.

Il est par ailleurs rappelé que la démarche de conception du PAS s'est clôturée avec les réunions publiques ayant eu lieu début septembre à destination de la population de Thiérache.

Désormais, il appartient au comité syndical de débattre des grandes orientations du PAS telles qu'elles viennent d'être rappelées.

Après la tenue du débat, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

PREND ACTE du débat qui s'est tenu concernant les grandes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique pour le SCOT/AEC du Pays de Thiérache.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Katie LEFEVRE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le